

PREMIERE PARTIE INTRODUCTION

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

1.1 Base de l'étude

La Côte d'Ivoire, (population 15,3 millions en 1998, superficie territoriale 322.000km²) est riche en précipitations et en ressources en eau, comparée à d'autres pays africains, avec sa forêt tropicale humide au sud et son climat de savane au centre et au nord.

Onze importants fleuves et les eaux souterraines constituent les principales sources d'eau du pays. De grands barrages pour l'hydroélectricité et de nombreux aménagements et travaux de bassins pour l'agriculture et l'élevage ont été progressivement réalisés dans les années 70, années de prospérité économique pour le pays. Cependant, les ressources en eau ont été séparément développées et gérées par chaque secteur utilisateur de l'eau sans aucun plan de développement et de gestion intégrée des ressources en eau. En résultat, les ressources en eau développées n'ont pas été efficacement utilisées entre les secteurs.

Dans le pays, la nécessité de dispositions légales et d'un renforcement organisationnel pour gérer et allouer effectivement les ressources en eau et satisfaire la demande annuelle par rapport aux restrictions des ressources en eau a rapidement évolué et est devenue un sujet très urgent. Le Haut Commissariat à l'Hydraulique (HCH) avait été créé en janvier 1996 sous la tutelle du Cabinet du Premier ministre pour étudier les mesures à prendre pour une gestion intégrée des ressources en eau.

Le HCH a été dissous, après la dissolution du Cabinet du Premier ministre accompagnant le remplacement de présidence le 24 décembre 1999. Le personnel de l'ancien HCH a été rattaché au Ministère de la Planification du Développement le 31 janvier 2000 et l'ancien Haut Commissaire a été nommé «Conseiller Spécial» du Premier Ministre - qui occupe également les fonctions de ministre de la Planification du Développement - et chargé de contrôler l'ancien HCH le 13 mars 2000. L'organisation composée de l'ancien Haut Commissaire et du personnel du HCH semble avoir actuellement les mêmes fonctions que celles de l'ancien HCH.

Le HCH était responsable de l'élaboration des règlements sur la base du Code de l'eau et des textes subséquents, de l'établissement des organisations nécessaires pour le Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, de l'élaboration d'un programme financier pour le secteur de l'eau et d'un plan d'action pour la gestion des ressources en eau à court, moyen et long termes. A cet effet, l'établissement d'un plan directeur national de gestion intégrée des ressources en eau a constitué un problème d'urgence pour le HCH.

Dans ces circonstances, le gouvernement de Japon a dépêché une équipe d'étude d'élaboration de projet pour l'environnement en juillet 1997. Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire (ci-après désigné «le Gouvernement de Côte d'Ivoire») a demandé au gouvernement japonais une assistance technique pour l'étude du Plan Directeur de Gestion Intégrée des Ressources en eau,

basé sur un rapport d'élaboration de projet en juin 1998. En réponse à cette requête, une équipe d'étude préparatoire a été dépêchée et l'Etendue des Travaux de l'Etude a été acceptée par les deux gouvernements en mars 1999.

Sur la base de ladite Etendue des Travaux, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), agence officielle responsable des programmes de coopération technique, a dépêché une équipe d'étude composée de quinze (15) membres avec à sa tête M. KUME Takao en juillet 1999.

1.2 L'étude

En Côte d'Ivoire, l'élaboration d'un plan de gestion des ressources en eau, les dispositions légales et le renforcement organisationnel pour la gestion de l'eau constituent des questions urgentes afin de résoudre la rapide augmentation de la demande en eau. Cette étude vise à élaborer un plan directeur national pour la gestion intégrée des ressources en eau avec pour objectif l'an 2015. L'étude couvre toute l'étendue de la Côte d'Ivoire qui a une superficie de 322.463 km². Les objectifs de l'étude sont:

- 1) Déterminer l'équilibre actuel en eau au niveau national et étudier le développement potentiel suffisant des ressources en eau;
- 2) Etablir un cadre institutionnel pour la gestion des ressources en eau en vue d'une meilleure utilisation de l'eau;
- 3) Poursuivre le transfert technologique du personnel homologué au cours de l'étude.

L'Etude regroupe les travaux préparatoires, les travaux en site (I), les travaux au Japon (I), les travaux en site (II), les travaux au Japon (II), les travaux en site (III), et les travaux au Japon (III). Stratégiquement, l'Etude est en outre divisée en deux phases: Phase I et Phase II.

La phase I comprend l'étude de base pour l'élaboration du plan directeur. Pendant cette phase, une estimation de la demande en eau et une évaluation du potentiel des ressources en eau de la totalité du pays ont été effectuées. Cette phase poursuit les objectifs suivants :

- 1) révision des données et informations existantes;
- 2) reconnaissance du terrain;
- 3) recherche sur l'équilibre actuel de l'eau;
- 4) révision des plans et études précédentes;
- 5) inspection d'inventaire;
- 6) préparation des cartes de base de données utilisant le SIG;
- 7) recherche des problèmes et sujets sur la gestion des ressources en eau;
- 8) estimation du potentiel des ressources en eau, puisque le cadre socio-économique a été créé avec pour année cible 2015;

- 9) évaluation de la demande en eau;
- 10) estimation de l'équilibre de l'eau mis à exécution.

En outre, l'étude de la Phase I consiste à mener :

- 11) une étude préliminaire sur les stratégies de base du plan directeur de gestion intégrée des ressources en eau, comportant l'institutionnalisation du droit de l'eau et ses critères d'application.

Sur la base des résultats de l'étude de la phase I, un plan directeur de gestion intégrée des ressources en eau sera élaboré et incorporé dans l'étude de la phase II. Les cadres du plan directeur sont :

- 1) plan de la gestion des ressources en eau ;
- 2) plan de conservation des bassins ;
- 3) plan de conservation des ressources en eau ;
- 4) plan pour le réseau d'observation et d'amélioration des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- 5) plan pour l'opération et la maintenance des installations ;
- 6) plan de perfectionnement de l'organisation ;
- 7) plan de perfectionnement des institutions légales ;
- 8) plan financier ; et
- 9) plan de renforcement des capacités des ressources humaines

Cette étude de la phase II se concentrera sur l'élaboration du plan directeur basé sur l'équilibre de l'eau à l'an 2015 ainsi que sur les recommandations portant sur les mesures nécessaires relatives aux institutions légales, à l'organisation et aux finances pour l'élaboration du plan de gestion intégrée des ressources en eau. La planification détaillée sera élaborée si elle s'avère nécessaire.

L'Etude a débuté le 16 juillet 1999. Au début, un Rapport de Commencement a été soumis au Gouvernement de Côte d'Ivoire pour discussion. A travers les entretiens qui ont suivi, l'équipe a pu mettre à exécution l'Etude, en conformité avec la méthodologie et le calendrier mentionnés dans le Rapport de Commencement.

L'équipe, en étroite collaboration avec ses homologues de l'ancien HCH et d'autres structures, a mis à exécution ses études, inspections et analyses sur une base continue. Et à l'occasion de l'achèvement des travaux en site (I), les progrès des études de chacun des experts ont été résumés et reportés dans le Rapport de Progrès (1) regroupant l'identification de la zone de l'étude, les découvertes préliminaires par les experts individuels, le tout réuni avec une stratégie de base dans le programme suivant.

A la fin du mois de mars 2000 et suite à la présentation du Rapport Intérimaire, tous les travaux de la phase I ont été achevés. A la fin juillet 2000 et par la présentation du Rapport de Progrès (II),

tous les travaux en site (II) de la phase II ont été terminés. La plupart des travaux de planification et de rédaction du Rapport Final a été effectuée lors des travaux au Japon (II) de la mi-août à la fin octobre 2000.

1.3 Equipe d'étude, homologues et Comité Technique

1.3.1 Equipe d'étude (JICA) et homologues

EQUIPE D'ETUDE	HOMOLOGUES
M. KUME Takao Chef d'équipe	M. TOURE Sekou Conseiller Spécial du Premier Ministre
M. YAMADA Seizo Chef adjoint d'équipe/ planificateur de gestion des ressources en eau	M. GOULA Bi Albert Cabinet du Premier Ministre
M. OKADA Hiroshi Planificateur des rivières	Mme KONE Salimatou, Direction de l'Eau M. KAKADIE Yapi Georges, Conseiller technique Ministère des Infrastructures
M. KAWASAKI Satoshi Hydrogéologue	Mme KONE Salimatou, Direction de l'Eau M. KAKADIE Yapi Georges, Conseiller technique Ministère des Infrastructures
M. SAKAEBARA Keiichi Hydrologue	Mme KONE Salimatou, Direction de l'Eau M. KAKADIE Yapi Georges, Conseiller technique Ministère des Infrastructures M. DOUMBIA Abdoulaye, Cabinet du Premier Ministre
M. COLLET Jean-Marie Planificateur de l'utilisation des terrains	
M. MATSUBARA Yasuo Ingénieur agronome	M. Abe KOUADIO, DAR M. KOUASSI Bernard, Directeur DAR Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
M. TAKARA Shigeru Ingénieur en travaux hydrauliques	Mme KONE Salimatou, Direction de l'Eau, MIE M. SEKA Assi, Ministère des Mines et de l'Energie
M. SATO Yukio Expert en environnement/contrôle de qualité des eaux	Dr. BOUALOU, Ministre de la Santé Publique Mme KABA Nasséré, Direction de l'Environnement Ministère de la Construction et de l'Environnement
M. HAYASHI Naoyasu Expert en développement légal et institutionnel	M. TOURE Sekou Conseiller Spécial du Premier ministre M. DOFFOU Hilaire, Cabinet du Premier Ministre M. KOFFI Ehui Bruno Cabinet du Premier Ministre
M. Michel ALBIENTZ Expert en économie, finances et gestion	M. Thomas EPONOU, Ministère de la Planification du Développement (BENETD)
M. Awadh Kisjor SAH Expert SIG	M. KOUASSI Thomas/ TOBO Koffi Hervé Comité National de Télédétection et d'Information Géographiques (CNTIG)
M. SAKISAKA Keiju Interprète	
M. HIGUSHI Shoichiro Conseiller technique	DOFFOU Hilaire, Cabinet du Premier Ministre M. GOULA Bi Albert, Cabinet du Premier Ministre
Mme SUTO Makiko	CISSE Lanciné, Cabinet du Premier Ministre

1.3.2 Comité Technique

La partie ivoirienne a réuni un comité technique pour l'Étude, composé d'un représentant du Cabinet du Premier Ministre et des neuf (9) ministères suivants :

- Ministère des Infrastructures
- Ministère des Mines et de l'Énergie
- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
- Ministère de la Construction et de l'Environnement
- Ministère de la Planification du Développement
- Ministère de l'Économie et des Finances
- Ministère de la Santé Publique
- Ministère de l'Industrie et du Tourisme
- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

DEUXIEME PARTIE CONDITIONS ACTUELLES

CHAPITRE 2 CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES ET FINANCIERES ACTUELLES

2.1 Administration

(1) Régions, départements et sous-préfectures

La Côte d'Ivoire comptait en 1999, 16 régions et 58 départements divisés en 232 sous-préfectures. Ce nouveau découpage administratif effectué en 1997 - seules 10 régions existaient par le passé - a tenu compte de la superficie excessive de la région «Nord» qui a été divisée en deux. Il a également divisé la zone environnant Abidjan en quatre régions et inclut certaines transformations relatives à deux anciennes régions du «Centre».

(A) Contexte de la réforme territoriale

Le contexte de cette réforme territoriale s'appuie principalement sur un double mouvement :

- (a) accorder une plus grande crédibilité aux services extérieurs de l'administration centrale à partir d'une nouvelle répartition des pouvoirs ;
- (b) mais donner également une autorité accrue aux unités territoriales - en tant que nouvelles entités décentralisées - par une atténuation du pouvoir de l'administration centrale et de ses services extérieurs.

(B) Distinction entre décentralisation et redistribution du pouvoir de l'administration centrale

Cette distinction doit être conservée à l'esprit afin de comprendre pourquoi le rythme de la décentralisation est souvent plus lent et, partant, plus délicat, que celui de la déconcentration. Cette décentralisation nécessite non seulement une amélioration notable des entités municipales et régionales en termes de gestion, mais également un transfert de pouvoir beaucoup plus large sur le plan politique.

Ceci explique partiellement le fait qu'il y ait plus de villes (définies comme des villages de plus de 4.000 habitants) que de communes (ce qui implique la mise en place d'une procédure d'élection des maires).

(2) Composition administrative actuelle

Outre les 16 régions, les 58 départements et les 232 sous-préfectures qui constituent l'administration centrale, on compte 253 villes, 196 communes ajoutées à Abidjan et 8 549 villages.

2.2 Population

2.2.1 Introduction

La Côte d'Ivoire compte une population totale de 15,3 millions d'habitants selon le recensement effectué pendant l'année 1998. En comparaison avec le recensement de 1988, le taux de croissance moyenne annuelle a atteint 3,6%, alors que le même taux calculé entre le recensement de 1988 et celui de 1975 était de 3,7%. Ceci démontre une stabilité relative de la croissance démographique. Toutefois, ces résultats cachent des différences considérables entre les différentes régions du pays.

(1) La Côte d'Ivoire a la plus forte population parmi les pays de l'Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA)

Les résultats du dernier recensement effectué en 1998 ont été résumés dans le tableau ci-dessous. La répartition entre villages-centres et campements conserve un caractère classique avec, par exemple, plus de personnes par ménage dans les campements et un nombre plus important de personnes vivant dans les campements que dans les communes.

Tableau 2.2-1 Résultats du recensement de 1998

	Total	Commune	Non commune
Nombres de campements	95 715	23 239	72 476
Nombres de ménages	2 666 075	1 534 053	1 132 004
Population des villages-centres	12 549 661	7 810 020	4 739 641
Population au campement	2 818 089	552 721	2 265 368
Nombre d'hommes	7 835 925	4 246 478	3 589 447
Nombre de femmes	7 531 825	4 116 263	3 415 562
Total de la population ivoirienne	15 367 750	8 362 741	7 005 009

Source: Recensement National, INS (Institut National de la Statistique), calcul effectué par le Consultant

	Zone communale	Zone non communale	Total National
Homme	50,8%	51,2%	51%
Femme	49,2%	48,8%	49%
Moyenne nbr de personnes / ménage	5,45	6,19	5,76
Pourcentage de la population en campagne	6,6%	32,3%	18,3%
Moyenne nbr de personnes / campement	24	31%	29%

Source: Recensement National, INS, ajustement et calcul du Consultant

(2) La Côte d'Ivoire regroupe quatre zones distinctes de population

Quatre zones peuvent être distinguées en Côte d'Ivoire, chacune d'entre elles correspondant à une zone géographique avec des mouvements spécifiques de population. Trois d'entre elles forment une ceinture orientée du nord-ouest / sud-est, dans laquelle la croissance démographique est de plus en plus dense au fur et à mesure que la ceinture va vers le sud. La quatrième zone est coincée entre le nord-est et le sud-est et comporte le taux de croissance démographique le plus faible.

Tableau 2.2-2 Evolutions de la population et du taux d'accroissement en période de recensement par région

	Année 1965	Evolution par an 65/75	Année 1975	Evolution par an 75/88	Année 1988	Evolution par an 88/98	Année 1998
Région des lagunes	569 300	8,89%	1 333 920	5,19%	2 575 524	3,99%	3 808 446
Haut Sassandra	294 500	6,27%	540 968	4,85%	1 001 665	3,72%	1 443 477
Vallée du Bandama	424 700	1,83%	509 302	2,83%	732 390	2,34%	923 017
Région des savanes	446 900	2,27%	559 282	2,96%	816 945	2,70%	1 066 707
Région des lacs	182 900	3,71%	263 263	2,56%	365 522	2,70%	477 156
Moyen Comoe	77 800	8,42%	174 532	4,22%	298 566	2,88%	396 530
Région des montagnes	494 000	3,06%	667 503	2,82%	957 706	4,06%	1 425 891
Région du Zanzan	209 900	6,39%	389 891	2,14%	513 220	2,53%	659 072
Région du bas Cavally	90 500	7,44%	185 553	10,06%	644 805	8,02%	1 395 206
Région du Denguele	116 600	0,64%	124 263	2,41%	169 433	2,62%	219 431
Région du Marahoue	194 800	6,22%	356 225	3,23%	538 824	3,08%	729 464
Région du N'zi Comoe	350 200	5,02%	571 618	-0,21%	556 565	1,32%	634 574
Région du Sud Comoe	114 800	6,61%	217 703	3,21%	328 165	3,54%	464 916
Région du Worodougou	209 800	1,25%	237 607	3,11%	353 659	3,81%	514 109
Région du Sud Bandama	148 300	6,36%	274 851	4,80%	505 478	3,05%	682 731
Région de l'Agneby	173 000	6,43%	322 724	2,43%	440 995	1,80%	527 023
TOTAL Général des régions	4 098 000	5,08%	6 729 205	3,71%	10 799 462	3,59%	15 367 750

Source: DCGTX, BNETD, INS ; calcul du Consultant

La densité démographique de 48 habitants au kilomètre carré correspond au double de la moyenne du continent africain. Toutefois, cette densité varie considérablement selon les régions. Du nord au sud, elle est de 16 habitants/km² dans la zone de savane, de 49 dans la zone intermédiaire et de 78 dans la zone de forêt. Cette dernière inclut Abidjan qui représente un poids considérable, ce qui fait que la seule région des lagunes connaît une densité proche des 300 habitants au km². Les trois quarts de la population, environ, sont à présent situés dans la zone de forêts et par conséquent, la zone de savane qui couvre 42% de la superficie totale du pays ne compte que 14% de la population. La population de la zone intermédiaire entre savane et forêt est comparable à la zone nord mais sur une superficie trois fois plus petite. En dépit des déplacements et mouvements fréquents de sa population, cette région historique reste relativement peuplée grâce aux importantes zones urbaines qu'elle contient.

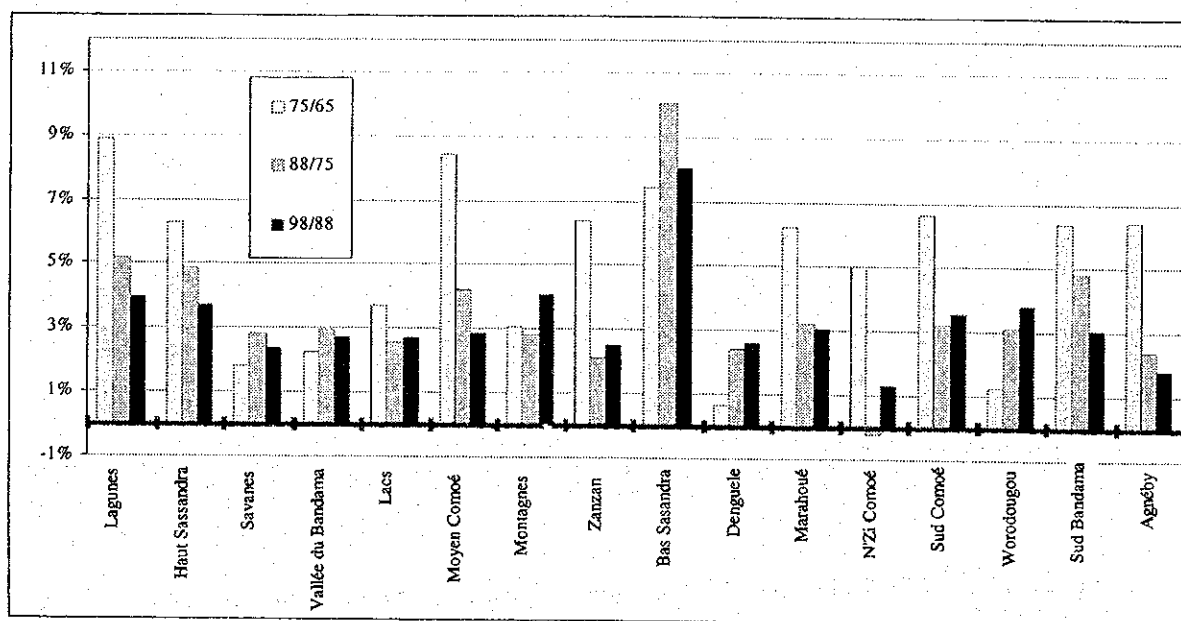
Du nord au sud, on peut noter :

- (a) avec un taux inférieur à 2% par an, les régions de Agnéby et N'Zi Comoé
- (b) avec un taux compris entre 2 et 3% par an, les régions de Denguele, Savannes, Zanzan, Moyen Comoé et Vallée du Bandama
- (c) avec un taux compris entre 3 et 4% par an, les régions de Worodougou, Haut Sassandra, Marahoué, Sud Bandama, Lagunes et Sud Comoé

(d) avec un taux supérieur à 4% par an, les régions de Montagne et Bas Sassandra.

Les caractéristiques de l'évolution de la population sont présentées dans le tableau ci-dessus indiquant les différents taux de croissance dans les régions.

Figure 2.2-1 Evolution en pourcentage du taux de croissance annuelle entre les quatre recensements



Chacune des régions présente un taux de croissance démographique aussi important que celui relevé dans la période de 1965 à 1975. Ceci prouverait que le taux de ces dix dernières années ne peut aller qu'en diminuant.

Il reste pourtant que la répartition entre la population rurale et la population urbaine peut évoluer de nouveau de manière significative, entraînant de vastes mouvements de population.

En dernier lieu, la croissance démographique semble avoir globalement diminué bien que la répartition régionale puisse largement varier. On notera toutefois que certaines zones, notamment les zones rurales du nord et de l'ouest, ne peuvent recevoir plus d'habitants car leur densité est déjà considérablement élevée.

2.2.2 Populations urbaines et rurales

(1) Zones urbaines

(A) Estimation de la population urbaine

L'estimation de la population urbaine peut être calculée en suivant deux approches différentes:

- (a) Dans l'une, on considère les populations urbaines comme étant celles vivant dans un village-centre, quel que soit le statut de ce village. Dans ces conditions, la population urbaine compterait plus de 12,5 millions d'habitants, la population ivoirienne étant dans ce cas urbaine à 80%.
- (b) Dans l'autre, on ne considère comme urbaines que les populations vivant dans les villages-centres ayant statut de commune. Dans ce cas, la population urbaine est de 7,8 millions d'habitants, ce qui représente la moitié de la totalité de la population du pays.

On peut considérer que le chiffre exact est vraisemblablement celui de la seconde approche. Les dernières recherches effectuées par le BNETD par échantillonnage sur l'ensemble du territoire a retenu le chiffre de 55% qui est également utilisé par les Directions dans les ministères et les instituts de prévisions économiques. A cet effet, toutes les prévisions économiques et financières effectuées dans le présent rapport seront basées sur une population urbaine estimée à 8,5 millions pour l'année 2000.

(B) Principaux problèmes

Abidjan conserve un caractère très attrayant car elle concentre un maximum de services et d'emplois modernes. En dépit des mouvements de déconcentration, y compris la décentralisation administrative, les villes secondaires ne constituent pas de véritables installations de liaison pour fixer les populations des régions nord. Les nouveaux emplacements où vivent actuellement les populations souffrent d'une insuffisance de services essentiels comme l'éducation, la santé et l'adduction d'eau potable.

Ces trois problèmes devront être résolus dans les années à venir sous peine de voir la croissance urbaine se développer sans contrôle.

(2) Zones rurales

(A) Estimation de la population rurale

Quelle que soit la méthode de calcul utilisée pour la population urbaine, la Côte d'Ivoire ne sera plus, pour la première fois de son histoire, un pays à population majoritairement rurale.

Le calcul de la population rurale est moins complexe car il concerne la totalité des populations des campements qui forment le noyau de cette population rurale. En tenant compte de ces données simples (en retenant toutes les populations vivant dans les campements et en y ajoutant la population totale vivant dans les villages non-communaux), la densité démographique moyenne en milieu rural s'élève à 25 habitants par km², avec une densité quatre fois plus importante dans les zones de forêts (38 h/km²) que dans celles de la savane (10 h/km²).

Tableau 2.2-3 Répartition de la population rurale selon le recensement 1998

Zone	% de la population vivant en campagne	% de la population rurale
Savane	11%	60%
Zones intermédiaires	7%	42%
Forêts	22%	48%
Forêts (A part d'Abidjan)	23%	66%
TOTAL Côte d'Ivoire	18%	49%

Source: Données brutes du recensement (INS), calcul du Consultant

(B) Principaux problèmes

Même si la population rurale ne constitue plus la majorité de la population, le pays reste encore largement rural, la population rurale représentant plus de 60%, sans compter Abidjan. Trois principaux problèmes caractérisent ce secteur : déforestation, détérioration des sols et pression sur les terres. Chacun de ces problèmes ne pourra être résolu que si de nombreuses améliorations sont apportées au cadre juridique et institutionnel sur les droits des terres et si les besoins en matière de contrôle sont satisfaits. Ceci nécessite à la fois un financement important, des instruments de gestion et un renforcement au niveau de la mise en œuvre.

2.3 Infrastructures économiques

2.3.1 Réseau routier

Le réseau routier ivoirien est le plus vaste et le plus important de l'Afrique de l'Ouest et probablement de toute l'Afrique sub-saharienne. On compte 68.000 km de routes classifiées, parmi lesquelles 5.300 km de routes bitumées et 62.800 km de routes et de pistes en terre, permettant de relier les zones éloignées aux principaux axes routiers.

La densité moyenne s'élève à 20 km/100 km², à savoir un des meilleurs chiffres de liaison du continent. Ce réseau constitue un avantage non négligeable pour faciliter l'écoulement des produits, notamment des produits agricoles et des denrées alimentaires, ainsi que les mouvements internes de population.

Abidjan et ses alentours sont reliées à chacune des quinze villes de province par des routes bitumées qui offrent des moyens de transport rapides et soignés. La région sud comporte également une autoroute d'une longueur de 150 km reliant Abidjan et Yamoussoukro, situé au nord.

Construit principalement dans les années 80, ce réseau commence à se détériorer et nécessite de plus en plus d'entretien, entretien qui s'avère également de plus en plus délicat à financer dans ce contexte de faibles ressources publiques. En outre, la plus grande partie de ce réseau a été financé par des emprunts extérieurs dans des périodes et à des conditions entraînant de lourds remboursements en devises fortes.

La Côte d'Ivoire doit à présent développer les routes secondaires tout en tenant compte de la division des coûts d'opération et de maintenance (OM) entre l'administration centrale et les unités territoriales.

2.3.2 Transports aériens

La Côte d'Ivoire possède 27 aéroports publics parmi lesquels trois aéroports internationaux (Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro) et 49 terrains d'aviation répartis sur l'ensemble du territoire. Seuls deux d'entre eux, Abidjan et Yamoussoukro, peuvent recevoir de gros porteurs.

On remarque également un grand nombre de pistes privées appartenant aux grands propriétaires terriens et forestiers.

Abidjan a procédé récemment à un agrandissement important de son aéroport afin de faire face à l'augmentation rapide du nombre de passagers et de s'assurer la première place en Afrique de l'Ouest. En fait, le trafic aérien d'Abidjan approche à présent le million de passagers par an et une nouvelle compagnie privée est actuellement chargée de la gestion des services aériens (approvisionnement, services traiteur, entretien léger).

Le trafic de marchandises reste néanmoins très faible.

2.3.3 Transport maritime

La Côte d'Ivoire compte deux ports : Abidjan et San Pedro.

Le port d'Abidjan possède un excellent équipement lourd et peut recevoir un parc de 60 bateaux par jour. Il est équipé de 28 quais pour les opérations commerciales, de 3 terminaux à conteneurs spécialisés et de 11 postes spécialisés pour les pétroliers et les transporteurs de céréales.

La zone portuaire s'étend sur 23 hectares de plateformes en terre et 121 hectares réservés au stockage. Le trafic annuel atteint les 12 millions de tonnes et représente principalement les produits importés (62%).

San Pedro, le second port, a été construit afin de décongestionner le trafic du port d'Abidjan et de créer une nouvelle connexion avec les pays avoisinants (le Mali, essentiellement). A la différence d'Abidjan, San Pedro est principalement un port destiné aux exportations : le bois, le café, le cacao et l'huile de palme représentent 77% d'un trafic annuel atteignant les 1,2 millions de tonnes. L'administration gouvernementale et les autorités portuaires prévoient de financer un vaste projet d'agrandissement du port afin de diversifier ses activités avec principalement le minerai de fer des montagnes de Nimba et les produits de la pêche.

2.3.4 Réseau ferroviaire

Une voie ferrée assure la liaison entre Abidjan et Ouagadougou au Burkina-Faso. Avec une longueur de 1.156 km, parmi lesquels 638 km à l'intérieur du pays, 35 gares et 18 haltes situées le

long de la voie, cette voie ferrée permet de relier en permanence 7 villes ivoiriennes et 4 villes burkinabé par la circulation des passagers et des marchandises.

La privatisation récente de la compagnie de chemins de fer devra permettre de lancer un important programme de restauration. L'Etat ivoirien, qui reste cependant propriétaire d'une grande partie des infrastructures, devra participer à ce programme d'investissement.

2.3.5 Autres infrastructures appartenant à l'Etat et/ou aux entités territoriales

Par le biais de nombreux plans directeurs dans différents secteurs, l'Etat et ses unités territoriales sont à présent propriétaires d'autres infrastructures, en dehors des bâtiments, qui se sont développées ces dernières années en de nombreuses zones industrielles et artisanales. Bien que leur succès ait parfois été limité, ces infrastructures ont pour le moins permis de fournir des terrains sur lesquels ont pu être développées un minimum d'activités créant des emplois modernes.

On compte par conséquent plus de 4.400 hectares de terres réservées à l'implantation des industries. Plus de la moitié d'entre elles sont situées dans la capitale. Les autres se retrouvent au centre à Bouaké (1.200 h) et Dimbokro (252 h), à l'ouest : Guiglo (200 h), Daloa (128 h) et San Pedro (96 h) et au nord : Korhogo (108 h) et Odiéne (260 h).

2.4 Conditions économiques

2.4.1 Introduction générale

(1) Contexte économique et politique

(A) Contexte économique général

La Côte d'Ivoire possède la plus importante population et représente la plus grande économie des pays de l'Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Son économie dépend principalement de l'agriculture et du cacao, dont la production ivoirienne seule représente près de 40% de la production mondiale et plus de 70% des exportations. En dehors du cacao, les principales exportations agricoles sont le café, le bois, le coton, les ananas et les bananes.

L'industrie de transformation agro-industrielle inclut les huiles comestibles, avec en particulier l'huile de palme, le sucre, le manioc, les jus de fruits et les produits dérivés du cacao.

Pendant la crise économique des années 80 et du début des années 90, le revenu par habitant a diminué d'environ 40%. Le franc CFA a été dévalué de 50% par rapport au Franc Français en janvier 1994. A la suite de cette dévaluation, le gouvernement a lancé un ambitieux programme de stabilisation et de libéralisation qui aurait dû constituer une première étape sur le long chemin vers la reprise économique. En dépit d'un certain succès comme l'amélioration de sa

compétitivité internationale et des performances de forte croissance (avec une moyenne de 6,6% en 1995-97), le climat économique reste encore sombre.

Une croissance soutenue à ce niveau dépendra de l'augmentation des investissements privés et la récente baisse des produits exportés par le pays ainsi que de leurs prix sur le marché mondial risque d'avoir un impact sur l'économie intérieure dans son ensemble. Afin de trouver une solution à ce problème, une réunion d'un comité consultatif a eu lieu en mai 1998 pendant laquelle les bailleurs de fonds se sont engagés à verser 4 milliards de dollars (y compris la relève de la dette) durant les trois prochaines années.

(B) Contexte politique général

La Côte d'Ivoire est devenue indépendante en 1960 et son premier Président est resté à la tête de l'Etat pendant 33 ans. Il a été remplacé en 1993 après l'amorce d'un processus de démocratisation en 1990. Des élections présidentielles, parlementaires et municipales ont eu lieu à l'automne 1995. De nouvelles élections ont été programmées à l'automne 2000 mais les récents événements ont conduit à une mutinerie de soldats portant un comité militaire à la tête de l'Etat.

Cette situation est entièrement nouvelle pour ce pays qui montre, bien plus que les autres pays africains, une forte préférence pour le consensus politique, permettant ainsi d'assurer la paix politique dans un pays où vivent 60 différents groupes ethniques.

Le challenge de la Côte d'Ivoire vers une croissance économique soutenue et une intégration réussie dans l'économie mondiale réside dans le développement d'une force de travail moderne, l'amélioration des capacités organisationnelles de ses institutions et ce, tout en accélérant les mesures de lutte contre la pauvreté.

La bonne gouvernance est un élément clé de la réussite et les performances de la Côte d'Ivoire dans ce sens restent à améliorer.

2.4.2 Produit intérieur brut, ressources et utilisation

(1) Ressources

(A) Production, marché, entrées intermédiaires

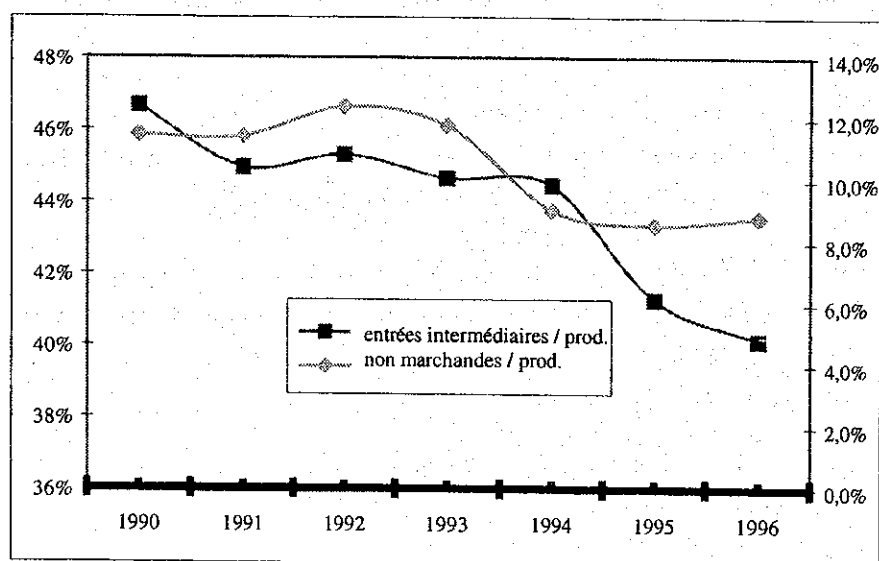
Comme souvent dans les pays africains, certaines parties de la production ne sont pas vraiment enregistrées et échappent à la zone du marché. Leurs évolutions offrent un bon exemple de l'ajustement du marché. De la même manière, la part des entrées intermédiaires en dehors du marché représente une bonne illustration de cette intégration. Au sens large, plus le poids de ces deux facteurs est important, moins le marché des produits est orienté vers une économie de marché moderne.

L'intégration de l'économie ivoirienne dans l'économie mondiale peut également être mesurée grâce à l'évolution du poids des entrées intermédiaires par rapport au produit global des marchandises et des services. Cette rubrique est également une bonne illustration de l'intégration des entrées intermédiaires nationales et importées dans la production nationale.

Très souvent, un faible niveau d'intégration des produits est le signe d'une forte dépendance de l'économie par rapport aux marchés et aux prix extérieurs. Pour la Côte d'Ivoire, avec sa longue tradition d'exportations de produits agricoles bruts, sans aucune transformation, chaque procédé, chaque amélioration de la fabrication de sous-produits nécessitant certaines entrées permettent de créer une valeur ajoutée supplémentaire.

La figure ci-dessous présente les mesures de l'évolution des principales rubriques intégrées dans l'évolution de la production manufacturée.

Figure 2.4-1 Evolution des entrées intermédiaires et non marchandes par rapport à la production



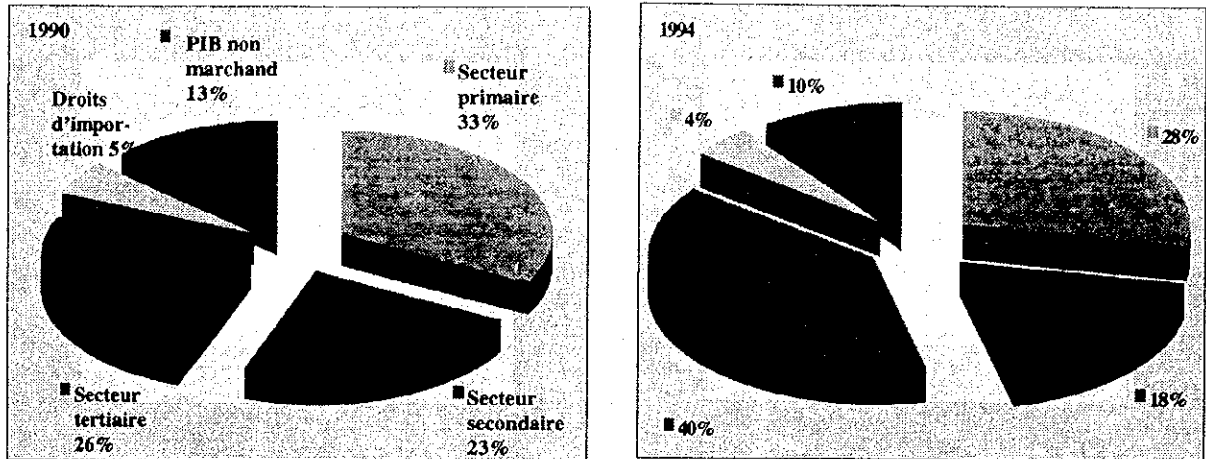
Source : Données INS et DCPE, calcul du Consultant

Remarque : Les entrées intermédiaires sont indiquées à l'échelle gauche et les productions non marchandes à l'échelle droite.

(B) Structures des ressources : les différents secteurs

Le poids des différents secteurs est particulièrement sensible au type de mesures choisies, selon que la valeur est constante ou en monnaie courante et prix. Quelle que soit l'option, la dévaluation de 1994 a profondément influencé la structure du PIB, comme on peut le constater sur les figures suivantes.

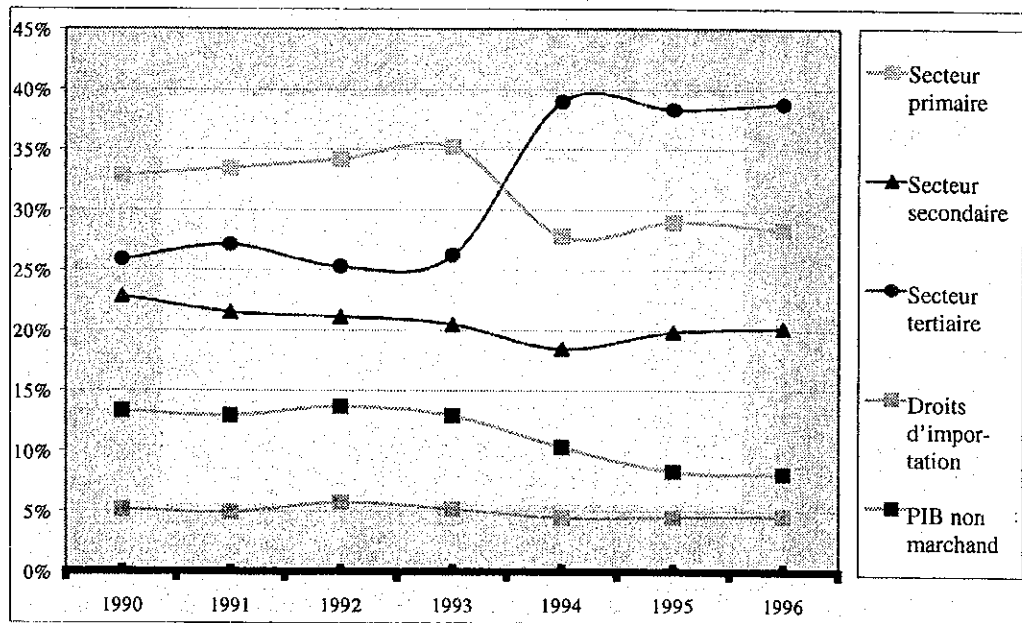
Figure 2.4-2 Structure du PIB avant et après la dévaluation de 1994



Source : Données différentes de DCPE et de INS, estimation et calcul effectués par le Consultant

On remarquera toutefois que la tendance durant les dix dernières années a été vers un élargissement du secteur tertiaire au détriment des deux autres secteurs. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'envergure des changements a été amplifiée pour le secteur secondaire, alors que le secteur primaire a donné évidence de son poids stratégique.

Figure 2.4-3 Variation du poids des composantes du PIB



Source: DCPE, calcul effectué par le Consultant

(C) Structure des ressources : importations et bénéfices

Les différentes contributions des secteurs ont besoin de biens et de services de production pour le marché. Deux composantes sont particulièrement fiables pour la bonne expression de ces besoins : les importations et les bénéfices. Les importations sont l'expression de la demande intérieure qui ne peut trouver un bien ou un service créé localement, alors que les bénéfices sont particulièrement importants pour fixer la capacité d'absorption réelle. Les chiffres ci-après montrent l'évolution de ces deux composantes et indiquent à quel point la crise des premières années 90 a été dure.

Figure 2.4-4 Evolution des revenus bruts

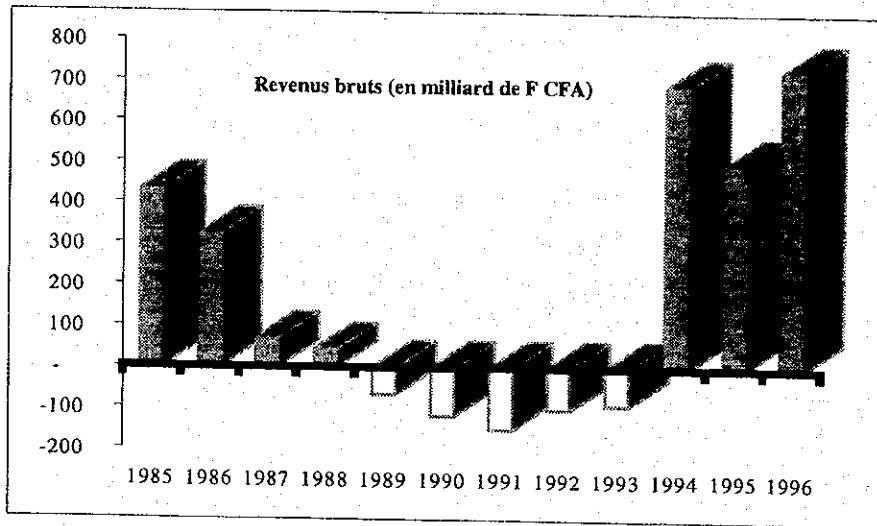
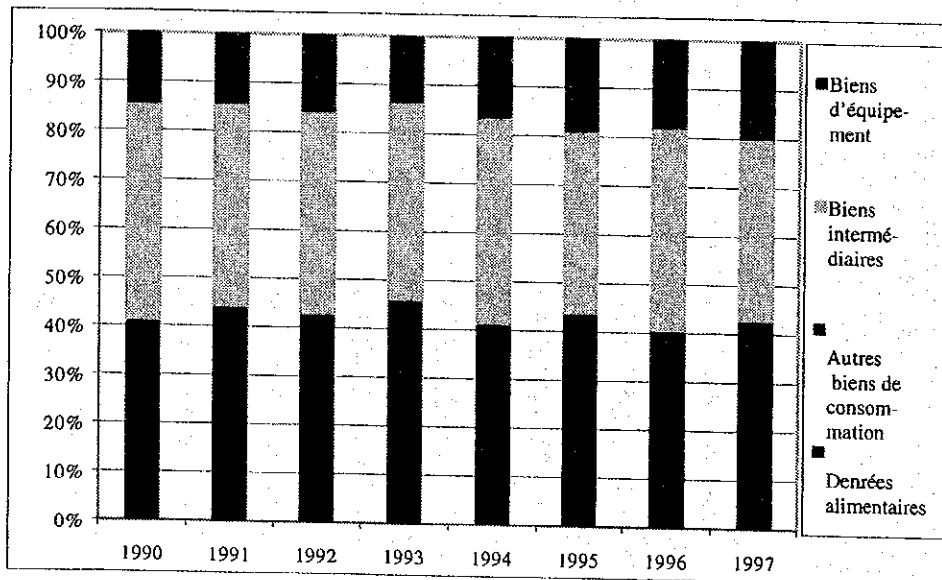


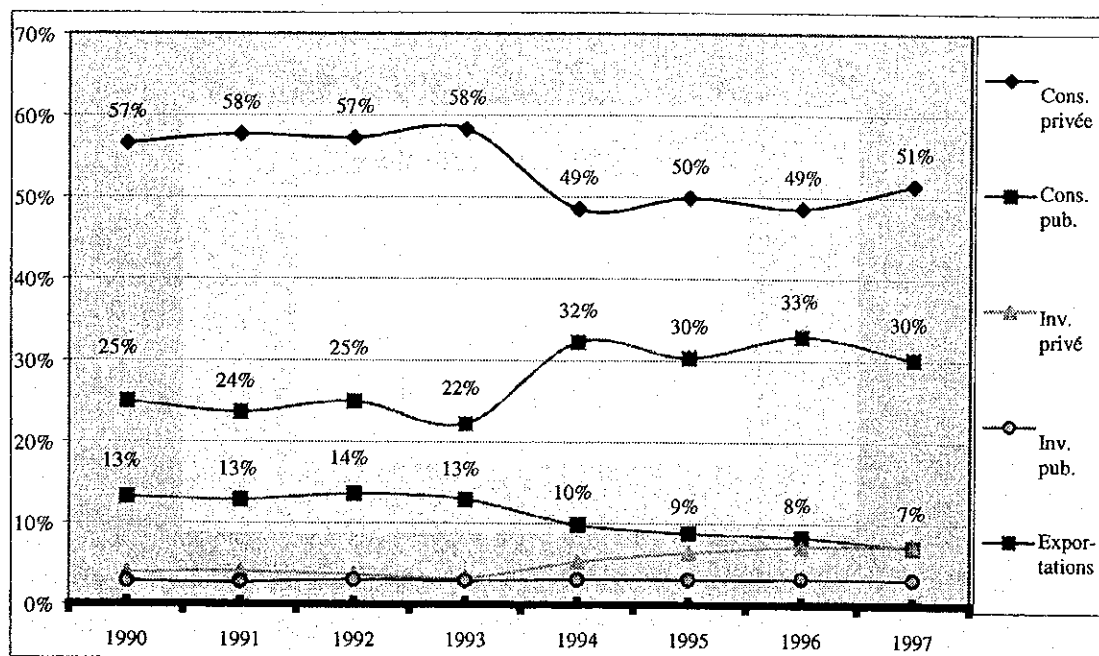
Figure 2.4-5 Evolution de la composition des importations



Source : Données de BCEAO et de DCPE, calcul et approche effectués par le Consultant

(2) Utilisation

Figure 2.4-6 Evolution de la composition de l'utilisation du PIB

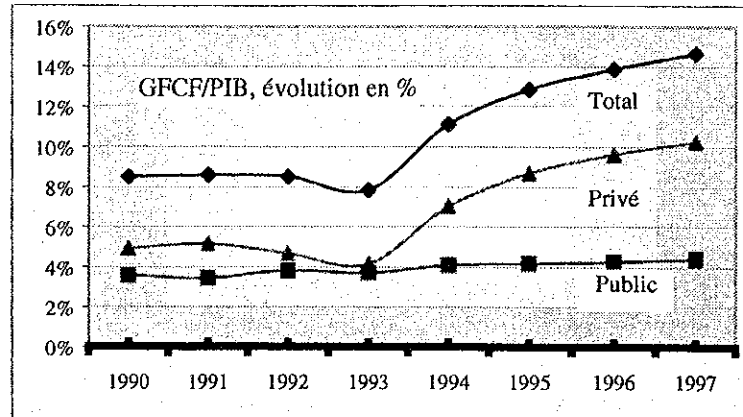


Les trois principales composantes de l'utilisation du PIB sont la consommation, les investissements et les exportations. La consommation et les investissements sont divisés entre des parties privées et publiques : la figure ci-dessus donne un résumé de leur évolution.

(A) Investissements

Après la dévaluation, le pourcentage des investissements a redémarré mais leur montant n'a pas été suffisant pour compenser les années de crise difficiles du début de la décennie. Pendant cette période, les difficultés au niveau des exportations, conjuguées aux faibles performances de la croissance économique, n'ont laissé aucune place pour une véritable politique d'investissement. Cette situation était particulièrement délicate puisque seul le secteur public pouvait investir. Le secteur privé a connu une importante diminution immédiatement après la dévaluation et reste très fragile même si certaines améliorées ont pu être constatées pendant les années 1997-1998.

Figure 2.4-7 Evolution du taux d'investissement

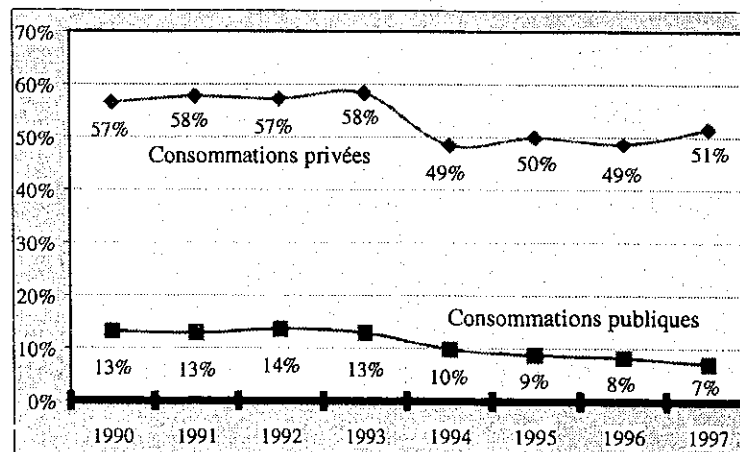


Source: INS, DCPE, calcul effectué par le Consultant

(B) Consommation

La consommation a également enregistré une baisse considérable pendant cette période. Les revenus des foyers comme ceux de l'Etat ont été extrêmement faibles et n'ont offert aucun soutien à l'offre. D'une manière générale, la demande intérieure est restée très faible étant donné que la demande extérieure, représentée par les exportations, était également dans une situation identique.

Figure 2.4-8 Evolution du taux de consommation

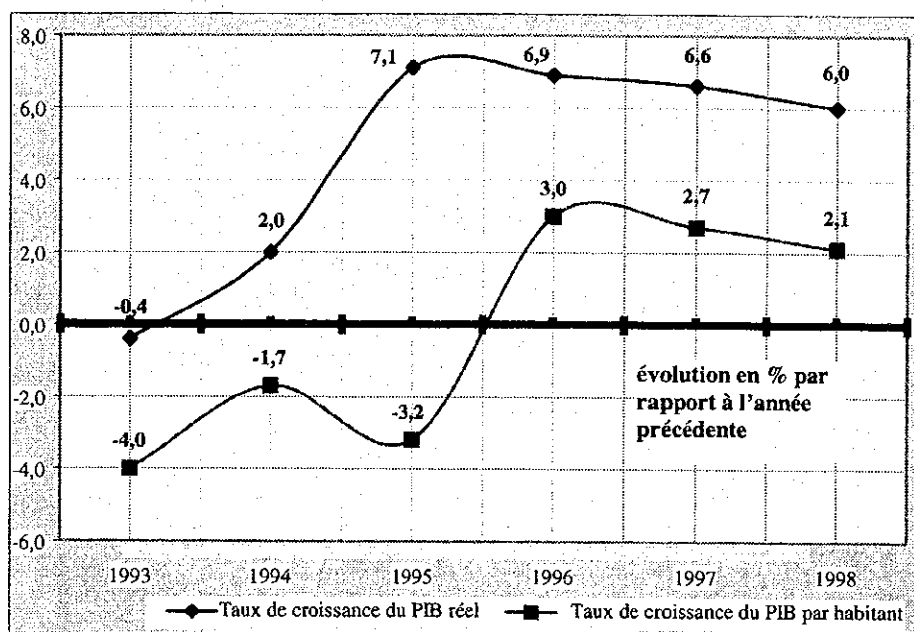


(C) Exportations en tant que demande extérieure

La dévaluation a toutefois permis de donner un coup de fouet à la demande extérieure qui, à son tour, a eu certaines répercussions sur la demande intérieure. Mais quatre ans plus tard, l'écho de la dévaluation s'est essoufflé. En outre, si le PIB a augmenté, même avec un

ralentissement en 1997, le PIB par habitant a enregistré un taux de croissance nettement moindre. L'ajustement de l'économie de la Côte d'Ivoire demande de plus en plus et la dévaluation a juste commencé ce que les agents économiques ivoiriens doivent accomplir et achever : l'intégration définitive du pays dans le marché mondial.

Figure 2.4-9 Taux de croissance du PIB réel et par habitant

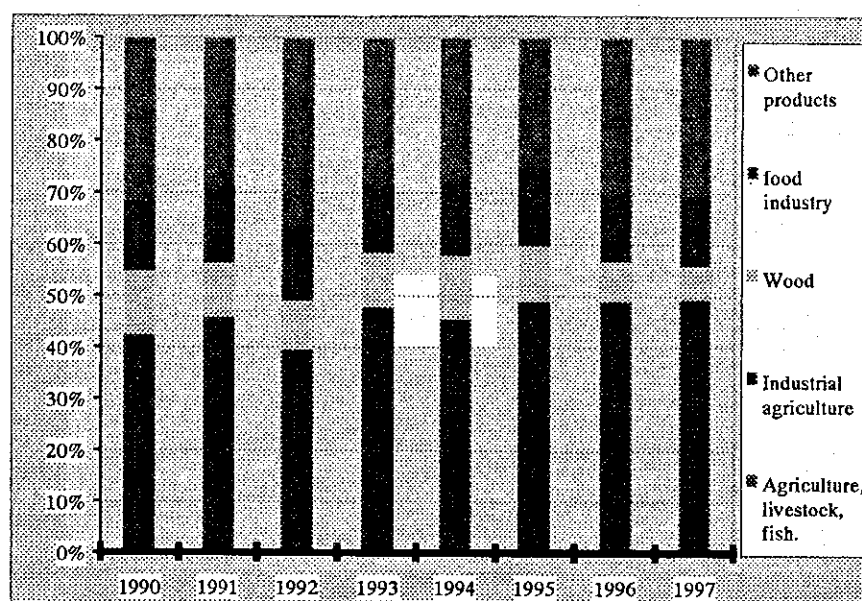


Source : Données de INS et DCPE, calcul du taux réel par le Consultant sur la base des ratios constants

L'énorme écart formé un an après la dévaluation entre le taux de croissance réel de l'économie et le taux par habitant est la conséquence de nombreuses années avec une insuffisance notoire de bénéfices. Dans ces conditions, les revenus des habitants ne pouvaient pas suivre. La croissance doit être utilisée pour pallier le déséquilibre représenté par l'écart entre les revenus réels et leur utilisation, particulièrement avec le déficit impressionnant créé par la faible valeur de la demande extérieure par rapport à une forte augmentation de la valeur des importations alors que le volume de ces dernières était en diminution.

Les conséquences ont été notoires dans les légers changements des composantes des exportations. Six ans après la dévaluation, le poids des exportations "historiques" reste approximativement le même : il représente la moitié du total et reste toujours très sensible au prix du marché mondial, sans qu'il soit possible d'anticiper ses mouvements erratiques en dépit d'une politique de stockage et de négociations internationales.

Figure 2.4-10 Evolution of Exportations Composition



Source: INS and DCPE, figure by the Consultant

2.4.3 External Accounts

(1) Current Accounts

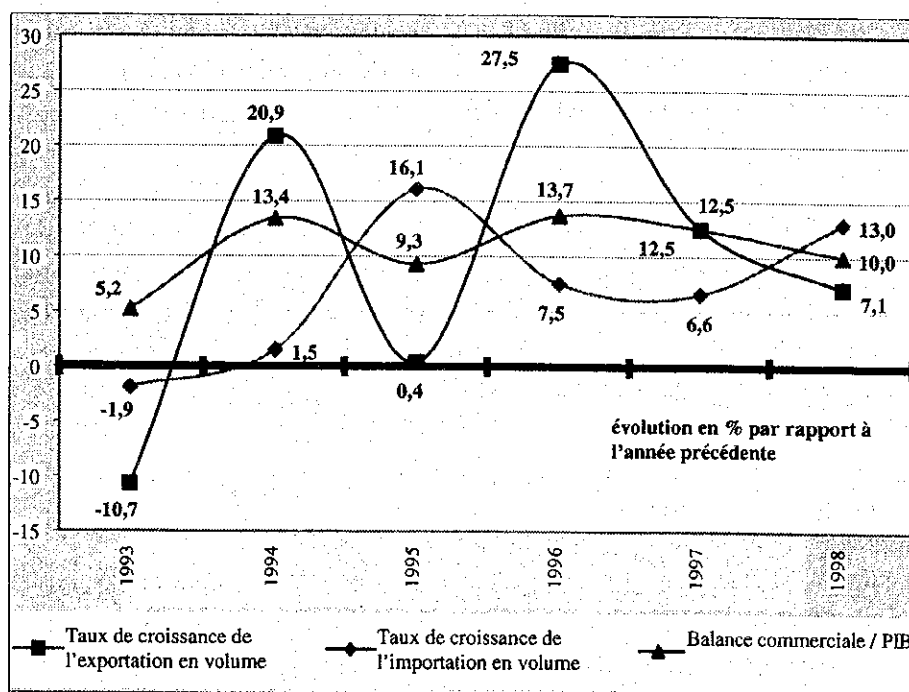
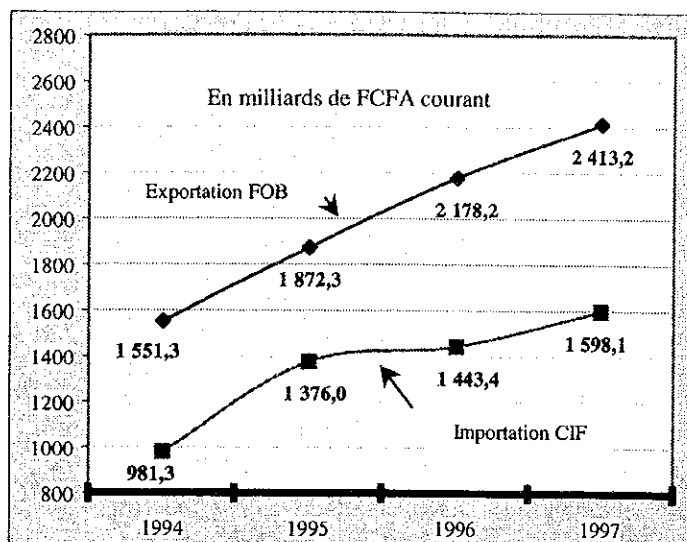
Table 2.4-1 Current Balance 1994-1997

(current FCFA billion)	1994	1995	1996	1997
Exportations FOB	1,551.3	1,872.3	2,178.2	2,413.2
Importations CIF	981.3	1,376.0	1,443.4	1,598.1
Importations FOB	843.0	1,147.7	1,254.1	1,387.8
Services balance	-624.4	-771.9	-806.3	-857.8
freight	-92.8	-204.5	-202.8	-224.3
other transportation	-37.6	-10.9	-13.4	-10.2
travels	-57.9	-50.3	-50.6	-57.4
Investment income	-432.8	-467.9	-500.4	-510.5
(of which public interest)	-385.2	-339.7	-286.5	-273.8
government operations	14.0	23.2	23.2	21.5
other services	-17.3	-61.5	-62.3	-76.9
Unrequited transfers	168.5	27.4	-161.4	-204.3
private	-171.3	-219.2	-242.6	-267.7
on earning	0.0	0.0		
public	339.8	246.6	81.2	63.4
Current balance	252.4	-19.9	-43.6	-36.7

Source: BCEAO, DCPE

Apart from the year 1994, year of the devaluation, the current balance remains negative even if the commercial one tries to compensate a strong degradation directly linked to the services' results. The effect of the reschedule of the external debt has not been sufficient to reduce significantly the interest service's account.

Figure 2.4-11 Evolution de la valeur de l'exportation et de l'importation en 1994-1997



Source : DCPE, Rapport annuel 200 de BAD

Les résultats définitifs pour l'année 1998 semblent montrer une légère détérioration de la balance commerciale liée à une augmentation plus rapide des importations. Simultanément, le taux de croissance des exportations présente une tendance dangereuse à la baisse.

(2) Comptes de capitaux

Tableau 2.4-2 Balance des capitaux et balance de paiement 1994-1997

(milliard FCFA courant)	1994	1995	1996	1997
Balance des capitaux	220,5	-54,1	-131,0	-39,9
Net public	205,8	-52,9	-30,5	-129,4
Net privé	14,7	-1,2	-100,5	89,5
Balance des paiements	472,9	-74,0	-174,6	-76,6

La balance des capitaux est négative de manière structurelle, sauf pour l'année 1994, année exceptionnelle par les effets de la dévaluation. La part publique est encore dépendante des emprunts extérieurs afin de financer son programme de rétablissement démarré en 1996 jusqu'à aujourd'hui.

La partie privée connaît une évolution dépendant principalement de certains investissements extraordinaires, comme ceux dans le secteur des produits dérivés du cacao et celui des télécommunications. L'évolution durant les deux dernières années montre que le montant atteint dans la période 1996-1997 a été très particulier et dû uniquement à un certain succès du procédé de privatisation (télécommunications) ou des prévisions en investissement depuis de nombreuses années (produits dérivés du cacao).

La situation actuelle peut être améliorée si le programme de privatisation continue avec le même succès que le programme précédent. Toutefois, les entreprises les plus efficaces et les plus profitables appartenant à l'Etat ont déjà été privatisées (en dehors des télécommunications, la compagnie des chemins de fer, le secteur du tabac et les principales entreprises rurales ont fait partie du premier programme) et on peut se demander si ce qui va suivre pourra avoir les mêmes effets.

2.5 Conditions financières

Les conditions financières sont principalement marquées par l'évolution du budget de l'Etat et par l'étude monétaire du pays. Le financement de l'un pèse sur la position de l'autre et implique une position souvent fragile des actifs intérieurs et extérieurs nets.

2.5.1 Budget

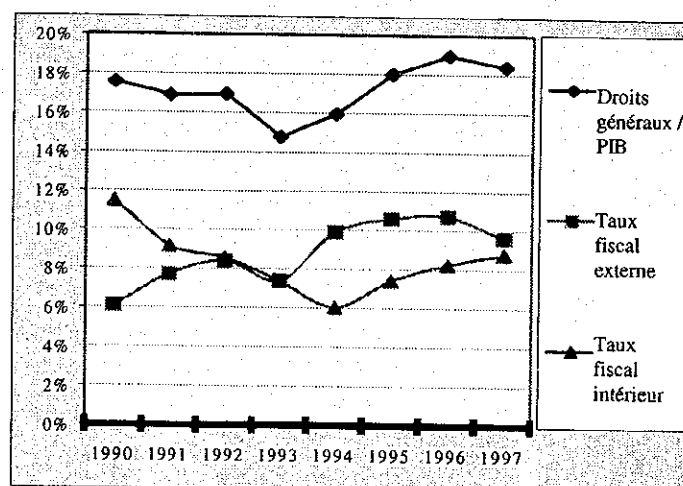
(1) Revenus

Tableau 2.5-1 Evolution du revenu et des dons 1990-1997

En milliard FCFA courant	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
REVENUS ET DONNS	630,8	591,9	609,5	532,9	876,6	1 138,3	1 272,5	1 372,2
REVENUS	630,8	576,9	594,5	517,9	846,9	1 103,3	1 232,0	1 328,1
Recettes fiscales	516,1	499,8	499,9	435,2	678,5	897,4	1 040,7	1 112,9
droits directs	142,2	120,6	120,8	100,6	126,4	202,1	252,2	303,6
sur les articles et les services	194,6	150,7	131,5	116,6	131,0	167,3	200,3	227,3
importations	171,3	220,5	242,0	212,3	280,6	350,6	382,5	408,8
exportations	8,0	8,0	5,6	5,7	140,5	177,4	205,7	173,2
Recettes non fiscales	114,7	77,1	94,6	82,7	168,4	205,9	191,3	215,2
régularisation excédentaire	21,6	26,8	20,5	11,2	2,3			
CSSPPA excédentaire	0,0	0,0	19,2	18,1	112,7	135,9	70,1	84,0
sécurité sociale	43,2	38,3	37,8	37,6	42,6	52,2	74,3	83,1
autres	49,9	12,0	17,1	15,8	10,8	17,8	46,9	48,1
DONNS	0,0	15,0	15,0	15,0	29,7	35,0	40,5	44,1
projets	0,0	15,0	15,0	15,0	29,7	35,0	40,5	44,1
aide financière	0,0	0,0						

(A) Recettes fiscales

Figure 2.5-1 Poids des composantes fiscales en PIB



Ces recettes dépendent de la situation des activités intérieures et du type d'imposition appliqué. Elles dépendent donc du degré des activités correctement enregistrées et impliquent que les impôts soient dûment prélevés, collectés et finalement payés. Par conséquent, chaque période de crise produit souvent de nombreuses activités échappant à l'imposition. La Côte d'Ivoire ayant connu de longues périodes de ce genre, l'évolution du taux fiscal doit être utilisé en tenant compte de ce paramètre.

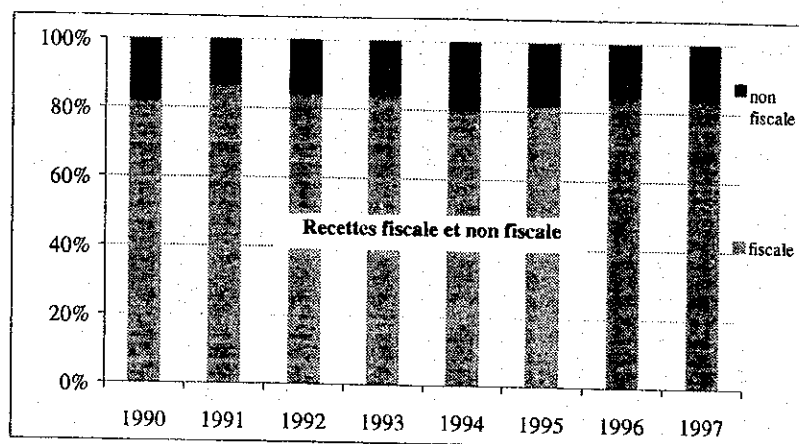
La figure ci-dessus présente un exemple caractéristique de cette situation : le taux fiscal intérieur diminue régulièrement pendant la crise et n'est compensé que par une augmentation du taux externe (tous les droits sur les exportations et les importations) liée à la dévaluation. En dernier lieu, le taux fiscal global reste identique à ce qu'il était huit ans auparavant.

(B) Recettes non fiscales

Elles dépendent de différents bords (produits agricoles et denrées alimentaires), du solde des comptes de la sécurité sociale et des charges supplémentaires spécifiques. Quels que soient les facteurs clé déterminant le niveau de ces contributions, l'irrégularité des mouvements enregistrés ne permet pas de prévoir ce que pourrait être le montant escompté d'une année à l'autre.

La contribution de la sécurité sociale prend toutefois une certaine importance dans un certain nombre de secteurs comme les programmes de santé ou de lutte contre la pauvreté. D'une manière générale toutefois, le poids des recettes non fiscales est très sensible au niveau de l'activité économique : plus celle-ci augmente, plus diminue l'importance de ces recettes.

Figure 2.5-2 Poids des recettes fiscales et non fiscale



Source : DCPE

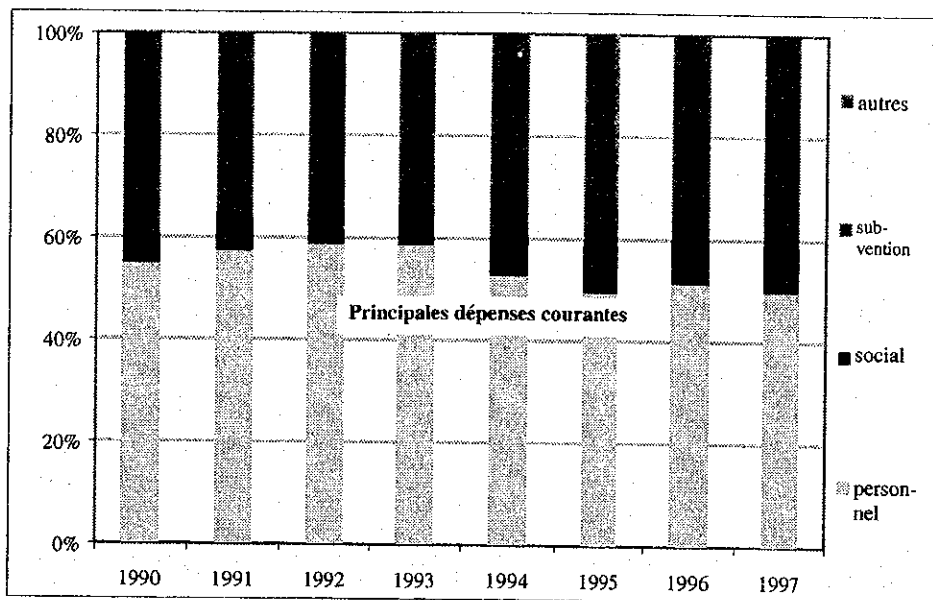
(2) Dépenses

(A) Dépenses courantes

A l'ordinaire, ces dépenses se divisent en 4 catégories : achats de biens et de services, rémunérations et services (dépenses en personnel), transferts et subventions ainsi que charges des intérêts. Pour des raisons pratiques, les charges des intérêts du solde ont été mises à part ces dernières années, celles-ci représentant ce que l'on appelle les dépenses primaires. C'est cette partie des larges dépenses de l'Etat qui doit être analysée du point de vue de son financement, notamment les recettes fiscales, et de son évolution par rapport au PIB. Les dernières années de crise ont également demandé une vérification du véritable poids des dépenses sociales, en

tenant compte des difficultés extrêmes que rencontrent de nombreuses catégories d'habitants. La figure ci-dessous présente l'évolution de ces différentes catégories.

Figure 2.5-3 Evolution des composantes des dépenses courantes



Source : DCPE

On remarquera le poids important des dépenses en personnel, allant de 55% à 50%, la diminution n'étant pas suffisamment significative bien que le Franc CFA ait été dévalué durant cette période. Cette structure et cette répartition semblent toutefois vouloir durer pendant les années à venir, et même au-delà. La seule épargne consiste en une meilleure répartition des crédits dans chaque catégorie de dépenses. Les institutions financières internationales insistent sur ce point et souhaiteraient donc voir une large diminution du nombre de fonctionnaires.

Le secteur public diminuera toutefois considérablement par le biais du programme de privatisation et aura par conséquent probablement un poids moindre qu'aujourd'hui.

Les dépenses sociales doivent rester au minimum au même niveau, ou même augmenter. Les besoins dans ce secteur sont considérables et constituent un véhicule de préparation pour de meilleures conditions à l'avenir.

La catégorie "autres" regroupe les achats de biens et de services pour la plupart importés, ce qui explique leur augmentation relative après 1994. Le poids de cette catégorie reste pratiquement constant, avec un tiers environ des dépenses courantes.

(B) Dépenses en immobilisations

Elles sont à l'image de la politique d'investissements de l'Etat. Nous avons déjà vu que les difficultés rencontrées pendant les années 90 ont conduit à une crise produisant une formation

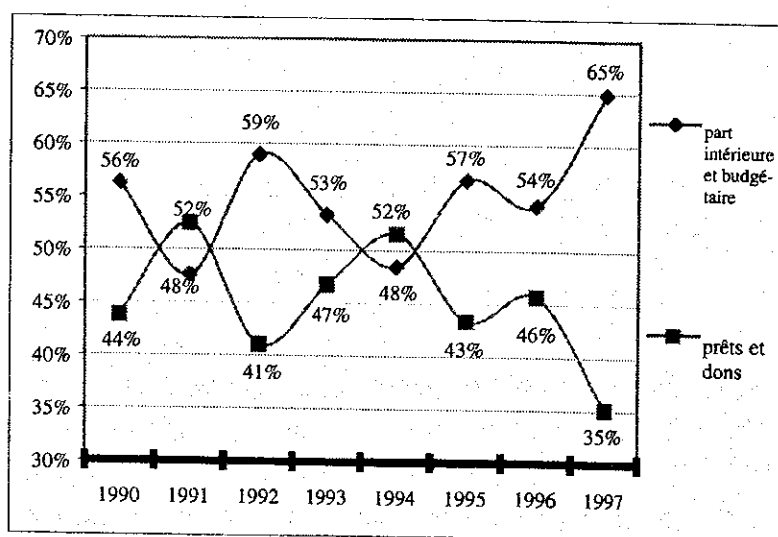
très basse de capitaux bruts fixes. La part de l'Etat dans cette formation a diminué alors que la part privée a repris lentement après 1996. Aujourd'hui, l'écart budgétaire qui était sous contrôle pendant 1995-1997 a recommencé à chuter depuis 1999. Dans ces conditions, il sera difficile pour l'Etat de procéder à une reprise dans ce domaine.

Tableau 2.5-2 Dépenses en immobilisations 1990-1997

En milliard de F CFA courant	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
sur prêts et dons	32,7	53,5	42,9	42,4	100,5	121,5	139,0	130,7
sur budget et aide	42,0	48,5	61,6	48,4	94,5	158,6	165,0	241,6
Dépenses en immobilisations	74,7	102,0	104,5	90,8	195,0	280,1	304,0	372,3

Source : DCPE, DIP et calcul du Consultant

Figure 2.5-4 Origines du financement



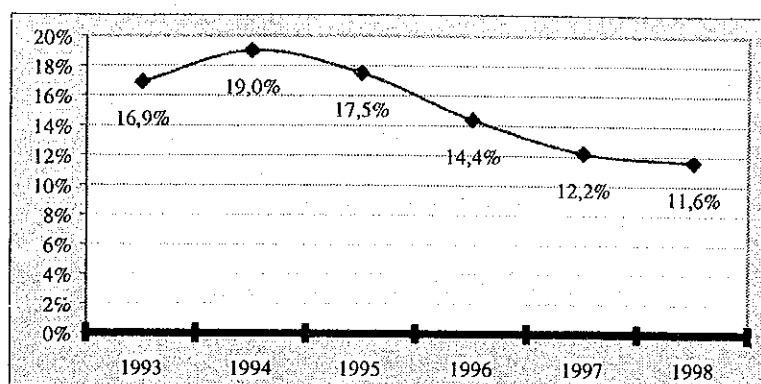
Source : DCPE, DIP et calcul du Consultant

Le poids des deux principales catégories de financement peut varier considérablement comme le montre la figure ci-dessus. Les prêts et les dons semblent suivre une courbe parallèle aux efforts que la communauté internationale est prête à consentir. La part intérieure et budgétaire compense ces mouvements selon leurs propres capacités.

(C) Problème de la dette

L'interminable problème de la dette a été, est et sera, un facteur clé pour le développement durable du pays. Quelle que soit l'attention qui lui est accordée, les rééchelonnements répétés obtenus depuis 1984, leurs conditions de remboursement et leur gestion, la dette reste un problème sans solution pour toutes les institutions concernées. A l'évidence, la croissance économique ne peut être soutenue que si le financement est conséquent et suffisamment souple.

Figure 2.5-5 Poids du service de la dette du PIB



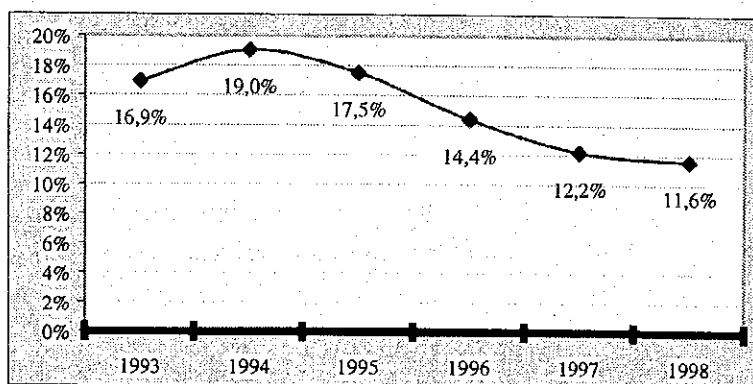
Source : Rapport annuel 2000 de BAD et le calcul du Consultant

Tableau 2.5-3 Evolution des composantes de la dette, 1990-1997

Milliard F CFA courant	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
INTERET	288,4	227,4	258,8	348,3	343,2	322,2	303,2	130,7
Dette intérieure	35,6	29,3	34,6	47,4	44,6	41,5	35,7	38,6
Dette extérieure	252,8	198,5	189,8	211,4	303,7	301,7	286,5	264,6
AMORTISSEMENT	269,8	268,6	248,0	219,2	381,2	416,3	344,1	329,6
Dette intérieure	26,2	13,6	17,6	9,5	20,5	30,4	36,6	54,2
Dette extérieure statutaire	243,6	255,4	230,4	209,7	360,7	385,9	307,5	275,4

Source : DCPE, CAA et DGT, consolidation par le Consultant

Figure 2.5-6 Poids du service de la dette du PIB



Source : DCPE, Rapport annuel 2000 de BAD ; consolidation par le Consultant

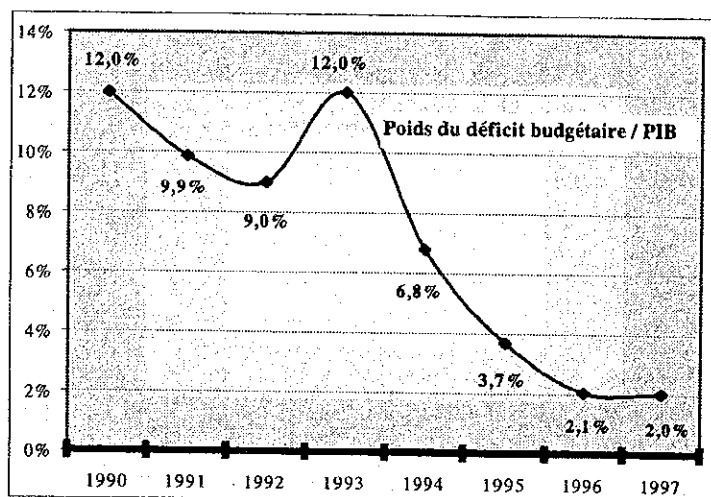
Le poids de la dette a rapidement diminué grâce au rééchelonnement obtenu en 1994, mais cette tendance commence à ralentir à partir de 1998 et il risque d'augmenter de nouveau rapidement après 2000 sans un autre rééchelonnement. Ce type de difficultés devient répétitif et, s'il n'y a aucun changement dans la manière d'aborder les conditions (période de grâce et annulation) de remboursement et de gestion, les difficultés se reproduiront à l'avenir encore.

2.5.2 Bilan financier

(1) Déficit budgétaire

Le poids du déficit budgétaire a considérablement diminué pendant les dix dernières années jusqu'en 1997. Les années suivantes semblent présenter des performances nettement plus légères.

Figure 2.5-7 Poids du déficit budgétaire du PIB



Source : DCPE

Cette tendance ne pourra conserver la même courbe car les performances économiques ont d'ores et déjà commencé à ralentir. Le déficit budgétaire a quelque peu diminué artificiellement en conséquence du rééchelonnement. Les effets de ce rééchelonnement sont actuellement beaucoup plus faibles pour la période de grâce et devraient prendre fin dans un futur proche.

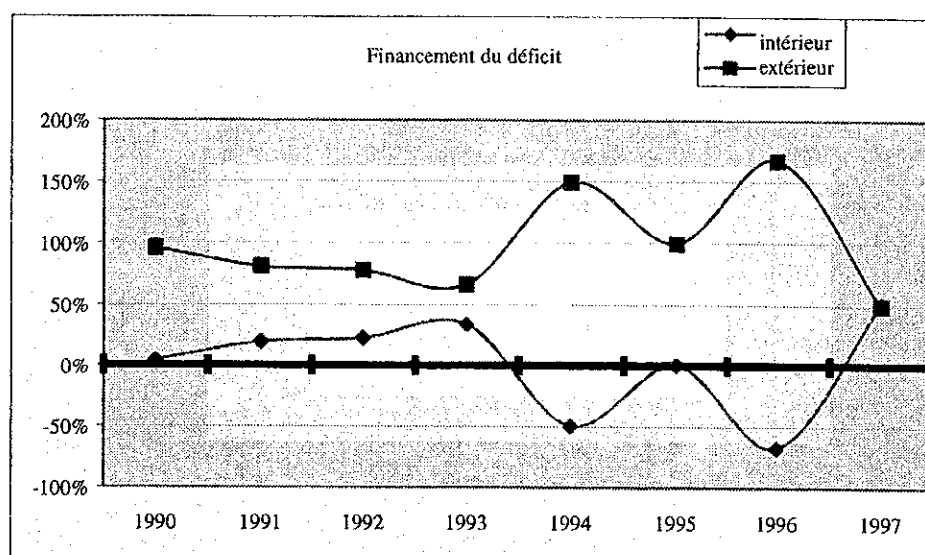
(2) Financement du déficit

Ce financement est un facteur clé pour réussir à rétablir le climat économique car les arriérés accumulés pendant de nombreuses années ont fait obstacle à toute amélioration.

Etant donné que le système bancaire est resté inchangé jusqu'à la dévaluation de 1994, le début de la décennie a connu une forte dégradation de l'ensemble du secteur bancaire, banque centrale comprise, cette dernière ayant été incapable de financer le déficit budgétaire pour des raisons statutaires. Le secteur bancaire avait uniquement la possibilité de refinancer sa dette vis-à-vis du secteur public en gelant pratiquement tous ses crédits. La surveillance monétaire est devenue rapidement insupportable et chacun des agents économiques (l'Etat, les entreprises et les foyers) ont été complètement bloqués, ne pouvant trouver aucun financement pour, au minimum, supporter les activités économiques déjà très faibles.

Dans ces conditions, l'Etat a été obligé de financer son déficit par une vaste politique de prêt international qui a, à son tour, engendré un service de la dette pratiquement intégrable uniquement par ses revenus. Ce dernier a, à son tour, généré des fonds en créant d'énormes arriérés en raison du manque de liquidités ou de crédit intérieur.

Figure 2.5-8 Financements extérieur et intérieur du déficit, évolution de 1990-1997



Source: Divers et consolidation par le Consultant

Tableau 2.5-4 Composantes du financement du déficit, évolution de 1990-1997

En milliard de F CFA courant	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
FINANCEMENT INTERIEUR	14,0	56,1	58,8	119,7	-143,8	0,3	-66,6	63,8
Système bancaire	-30,8	-23,2	-29,1	17,4	-66,8	57,8	-26,3	4,2
Entreprises publiques	44,8	22,0	31,2	7,8	36,1	33,1	25,6	25,1
Variation des arriérés (nets)	18,1	-141,8	-90,3	-37,5	-98,3	-79,1	-90,7	-51,7
FINANCEMENT EXTERIEUR	338,1	236,0	206,5	234,3	433,3	208,9	165,2	61,7
Variation des arriérés (nets)	234,6	150,2	163,4	269,1	-352,6	7,1	2,1	

Source: Divers et consolidation par le Consultant

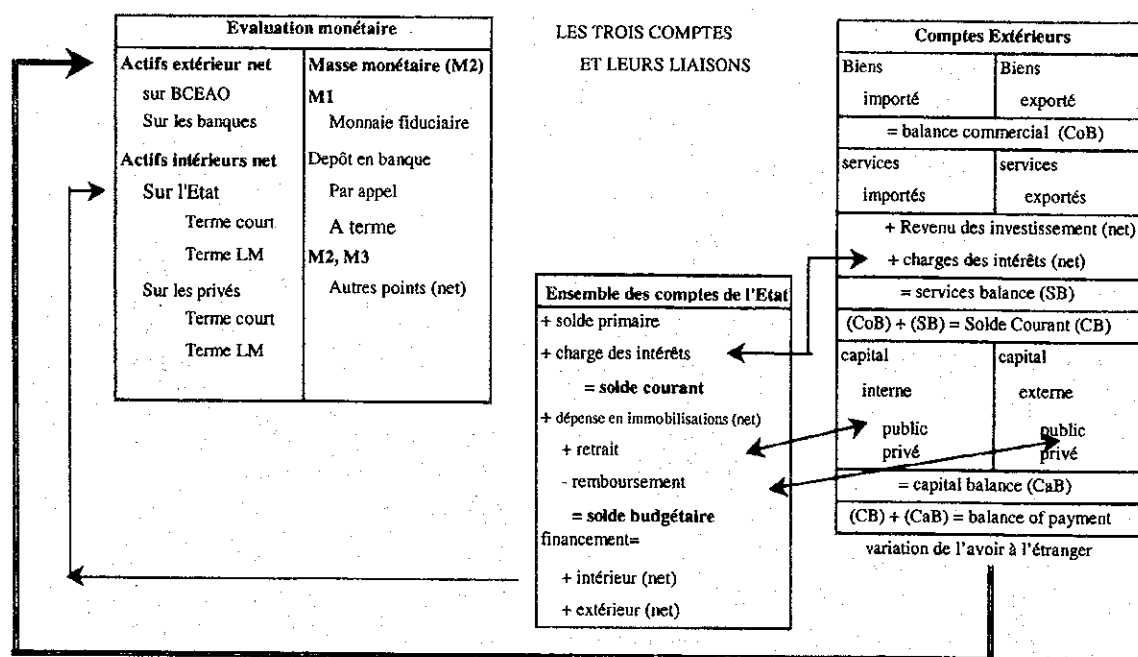
Ce tableau montre l'importance du financement du déficit budgétaire par la création massive d'arriérés. On doit remarquer que les chiffres négatifs indiquent une diminution des arriérés alors que les chiffres positifs signifient que l'Etat a financé son déficit par la création d'arriérés.

Sur le plan extérieur, on remarquera par conséquent le montant considérable des arriérés de 1990 à 1993 et, au contraire, le rétablissement des paiements en 1994.

Du point de vue intérieur, les banques ainsi que les entreprises appartenant à l'Etat ont très souvent été sollicitées pour soutenir le financement du déficit, sauf pendant les années 1994 (année de la dévaluation) et 1996 qui a été une année particulière car l'Etat en tant qu'actionnaire des principales banques a été obligé de jouer son rôle et d'augmenter ainsi sa participation par une nouvelle évaluation des actifs et une recapitalisation.

(3) Trois comptes clés et leur équilibre délicat

Figure 2.5-9 Trois comptes clés



2.6 Plans de développement

2.6.1 Outils de planification et de programmation

La politique de planification a été importante jusqu'à la fin des années 70. La dette et la crise financière du début des années 80 ont considérablement affaibli le poids stratégique des plans quinquennaux. La crise a obligé à modifier les outils de planification, en les adaptant à des termes plus courts que précédemment. Jusqu'à la fin de cette décennie, la plupart des outils de planification sont restés concentrés sur des projets intégrés selon les principaux secteurs économiques. Cette période a toutefois donné l'occasion d'améliorer les outils de programmation, notamment pour un programme variable de trois ans centralisant tous les investissements publics et intégrant les plans d'investissement des plus importantes des entreprises publiques.

Depuis le début des années 90, le manque de ressources publiques, ajouté à un secteur privé affaibli par la crise économique, a conduit à un affaiblissement généralisé des systèmes de planification et de programmation. Cette situation a eu de nombreuses conséquences, notamment

sur les données statistiques, a conduit à des ruptures des investigations économiques et les travaux de programmation ressemblent plus actuellement à des exercices formels qu'à des outils opérationnels.

2.6.2 Partenaires

Le mouvement de décentralisation a pris un poids de plus en plus important. Soutenu par la longue expérience d'un financement et d'une programmation spécialisés comme celle du "FRAR", les communes et les régions ont commencé et mis à exécution de nombreux outils de programmation. Toutefois, leurs revenus encore faibles ne permettent pas d'arriver à un "décollage" authentique.

2.6.3 Décideurs

Le manque de données durant les années de crise et la faiblesse de l'administration gouvernementale ont considérablement gêné toute amélioration du procédé de prise de décision. La programmation pourrait ainsi devenir plus un regroupement de projets sans aucune certitude d'harmonisation entre eux. En outre, vu qu'une grande partie du budget des investissements publics est financé par des institutions extérieures, certains projets risquent de se contredire ou d'être redondants.

CHAPITRE 3 ORGANISATIONS ET LOIS ACTUELLES

3.1 Organisations et fonctions relatives aux ressources en eau

3.1.1 Principales organisations en relation avec la gestion des ressources en eau

Les principaux secteurs de l'eau sont organisés et gérés séparément selon le secteur d'utilisation de l'eau. En d'autres termes, le secteur de l'hydraulique urbaine et de l'hydraulique villageoise, le secteur de l'hydraulique agricole et le secteur de l'hydroélectricité sont organisés et gérés respectivement par le Ministère des Infrastructures, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales et le Ministère des Mines et de l'Énergie.

Les fonctions particulières plus détaillées de ces trois ministères sont les suivantes.

(1) Ministère des Infrastructures

(A) Hydraulique urbaine

La Sous-Direction de l'Hydraulique urbaine de la Direction de l'Eau au sein du Ministère des Infrastructures (MI) est chargée ① d'élaborer des plans pour le développement de l'approvisionnement en eau en milieu urbain et ② de concevoir et de construire des installations pour l'hydraulique urbaine.

Toutefois, l'approvisionnement en eau et la collecte des tarifs d'utilisation ainsi que des frais de réparations supplémentaires sont sous la responsabilité de la SODECI (Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire) qui a été établie en 1960 en tant que compagnie privée chargée des opérations en relation avec l'hydraulique urbaine (eaux domestiques et eaux industrielles). La SODECI est placée sous la tutelle du MI par une convention conclue en 1987 entre les deux parties et dans laquelle le MI indique un certain nombre de conditions à remplir par la SODECI pour obtenir et conserver un approvisionnement approprié en eau en milieu urbain. Les inspecteurs du MI viennent périodiquement ou ponctuellement examiner si les conditions du contrat sont bien respectées. La composition des parts de la SODECI se présente comme suit :

SAUR (Société française)	=	47%
Personnes morales et physiques ivoiriennes	=	45%
Employés de la SODECI	=	5%
Etat de Côte d'Ivoire	=	3%

Les petites réparations des installations d'approvisionnement en eau urbaine sont effectuées par la SODECI, à ses frais, alors que les réparations importantes sont entreprises par la Sous-Direction de l'Hydraulique urbaine.

(B) Hydraulique villageoise

La Sous-Direction de l'Hydraulique villageoise de la Direction de l'Eau au sein du Ministère des Infrastructures (MI) est chargée ① d'élaborer des plans pour le développement de l'approvisionnement en eau dans les villages et ② de concevoir et de construire des installations pour les eaux rurales.

L'approvisionnement en eau, l'entretien et la réparation des installations sont effectués par un Comité villageois d'approvisionnement en eau regroupant principalement cinq (5) habitants du village et chargé de la collecte des tarifs d'utilisation de l'eau. Ces comités, qui sont créés sous la direction des offices locaux de la Sous-Direction de l'Hydraulique villageoise, sont établis dans tous les villages de plus de 100 personnes et de moins de 3.000 - 4.000 personnes.

(2) Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales

Le Projet National du Riz (PNR) du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA) est chargé ① d'élaborer des plans pour le développement de l'approvisionnement en eau et ② de concevoir et de construire des barrages d'irrigation pour la culture du riz.

Les eaux agricoles pour les produits agricoles autres que le riz, à savoir l'élevage et la pisciculture sont sous la responsabilité de la Direction de la Programmation (DP) du MINAGRA.

Les barrages d'irrigation achevés sont remis à l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). L'exploitation de l'approvisionnement en eau, l'entretien et les réparations des barrages d'irrigation sont effectués par le Comité des barrages d'irrigation existant dans chaque zone aux alentours d'un barrage, organisé par la direction de l'ANADER et chargé de collecter les tarifs d'utilisation de l'eau auprès des fermiers.

(3) Ministère des Mines et de l'Energie

La Société Ivoirienne d'Electricité (SOPIE), entreprise publique placée sous le contrôle du Ministère des Mines et de l'Energie (MME) est chargée ① d'élaborer des plans pour le développement de l'approvisionnement en électricité et ② de concevoir et de construire des barrages hydroélectriques.

L'approvisionnement en électricité, la collecte des tarifs et l'entretien des installations sont effectués par la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), société privée fondée en 1990 dans le but d'exploiter et de fournir de l'électricité ainsi que d'exécuter l'entretien des installations. La CIE est sous la tutelle du MME. En d'autres termes, le MME a conclu un contrat avec la CIE en 1990 par lequel il confie à cette dernière les opérations relatives à l'électricité. Ce contrat stipule non seulement l'aide fournie par le MME à la CIE mais également les obligations de la CIE par rapport au MME. Cinquante et un pour cent (51%) des parts de la société appartiennent à des sociétés françaises (BOUYGUES et EDF), l'Etat de Côte d'Ivoire et des personnes morales et physiques ivoiriennes en possédant respectivement vingt-quatre (24%) et vingt-cinq pour cent (25%).

Les petites réparations des barrages hydroélectriques sont effectuées par la CIE à ses frais, les grosses réparations étant entreprises par la SOPIE.

3.1.2 Autres organisations en relation avec la gestion des ressources en eau

Outre les trois ministères précités, dix (10) autres ministères et instances gouvernementales sont concernés par la gestion des ressources en eau.

Les noms et les fonctions de ces organisations en relation avec les ressources en eau sont les suivants.

Tableau 3.1-1 Autres organisations en relation avec la gestion des ressources en eau

No.	Ministère ou instances gouvernementales	Fonctions relatives à la gestion des ressources en eau
1	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	Coordination des travaux de sauvetage en cas de désastre naturel
2	Délégué adjoint du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales en charge de la Production animale	Développement de la production du bétail, de la pêche et de la pisciculture
3	Délégué adjoint du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales en charge des jeunes opérateurs agricoles	Promotion des outils et machines agricoles auprès des jeunes fermiers pour améliorer leur production
4	Ministère de la Planification du Développement	Coordination de la planification du développement de tous les ministères
5	Ministère de la Santé publique	Responsable de l'hygiène publique et de la protection de la population en matière de santé
6	Enseignement supérieur et recherche scientifique	Coordination, mise en place et supervision des recherches en relation avec le secteur de l'eau
7	Ministère de la Construction et de l'Environnement	Responsable de la lutte contre tous les types de pollution des rivières, lagunes et de la mer. Responsable de la gestion du drainage et de l'assainissement dans les zones urbaines.
8	Ministère de l'Economie et des Finances	Evaluation et approbation des grands projets publics. Supervision des fonds nationaux en relation avec le secteur de l'eau
9	Ministère de l'Industrie et du Tourisme	Promotion de l'industrie agro-alimentaire
10	Ministère des Transports	Promotion de la réglementation et supervision des transports par mer, rivières et lagunes
11	Cabinet du Premier Ministre Haut Commissariat à l'Hydraulique	Conception et mise en œuvre d'outils techniques, institutionnels, réglementaires et financiers pour la gestion intégrée des ressources en eau

Parmi ces dix (10) ministères et instances gouvernementales, le Ministère de la Planification du Développement et le Ministère de l'Economie et des Finances jouent le rôle important indiqué ci-dessous dans le cadre du développement et de la gestion des ressources en eau.

Les plans de développement de tous les ministères sont regroupés vers le Ministère de la Planification du Développement afin de choisir les plans à discuter lors du Conseil des ministres. Les plans approuvés par le Conseil des ministres sont exécutés avec le budget gouvernemental.

Dans le cas de travaux publics d'un montant excédant les quinze (15) millions de FCFA, le bénéficiaire est choisi par appel d'offre public et le cahier des charges ainsi que le contrat doivent être visés et approuvés par le Ministère de l'Economie et des Finances.

3.1.3 L'Ex Haut Commissariat à l'Hydraulique (HCH)

Le Cabinet du Premier Ministre (le Cabinet) a été dissous après le changement de gouvernement le 24 décembre 1999. Conjointement à la dissolution du Cabinet, le Haut Commissariat à l'Hydraulique (HCH) a également été supprimé de pair avec deux autres Hauts Commissariats au sein du Cabinet. Le personnel appartenant à l'ancien HCH a été rattaché à un ministère nouvellement créé, à savoir le Ministère de la Planification du Développement et de la Coordination gouvernementale (le Ministère) et a reçu l'ordre de continuer ses travaux par une Note officielle en date du 31 janvier 2000, signée par le secrétaire adjoint du ministre.

L'ancien Haut Commissaire à l'Hydraulique a été nommé "Conseiller spécial" au Cabinet du ministre de la Planification du Développement et de la Coordination gouvernementale et a été chargé de contrôler l'ancien HCH par arrêté ministériel n°21 en date du 13 mars 2000. Le ministère a changé d'appellation le 18 mai 2000 et a été dénommé "Cabinet du Premier Ministre", dont le titulaire occupe également les fonctions du Ministre de la Planification du Développement. A en juger par la situation ci-dessus, il semble que l'organisation conduite par l'ancien Haut Commissaire à l'Hydraulique et composée de l'ancien personnel du Haut Commissariat à l'Hydraulique continue d'exécuter actuellement des fonctions identiques à celle de l'ancien HCH.

3.1.4 Problèmes organisationnels actuels

Les eaux sont des ressources en quantité limitée. Une gestion des ressources en eau doit donc être effectuée afin de satisfaire de manière égale les demandes provenant de différents secteurs - population, industrie, agriculture, hydroélectricité, etc. - vis-à-vis de ces ressources. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, il existe un grand nombre d'organisations pour la gestion des ressources en eau, ce qui conduit inévitablement à une fragmentation des fonctions de gestion et une dispersion de cette gestion. La fragmentation de ces fonctions de gestion, en d'autres termes, la gestion sectorielle des ressources en eau, a eu les effets nocifs suivants sur le développement et la gestion des eaux.

- Les plans de développement sont enclins à être reliés à la politique globale du secteur et à ses bénéfices ;
- Les données et le savoir-faire techniques sont collectés par secteur et ne sont pas présentés aux autres secteurs ;
- Un déséquilibre financier peut apparaître entre les secteurs, certains d'entre eux ayant de bonnes sources de revenus, comme les tarifs d'utilisation de l'eau et ceux de l'utilisation de

l'électricité, mais les revenus de ces ne sont pas profitables pour les autres secteurs en difficulté financière;

- Etant donné qu'aucun des secteurs concernés n'a de réglementations pénales claires, il est difficile d'imposer des sanctions contre les utilisateurs illégaux de l'eau.

Ce sont les raisons mentionnées ci-dessus qui ont amené le gouvernement à créer l'ex Haut Commissariat à l'Hydraulique pour une gestion intégrée des ressources en eau dans des cadres légaux et organisationnels afin de résoudre les problèmes causés par une gestion sectorielle des ressources en eau.

3.2 Lois et réglementations relatives aux ressources en eau

3.2.1 Questions juridiques actuelles

L'histoire juridique de la gestion des ressources en eau de la Côte d'Ivoire n'est pas très différente de celle des autres pays de l'Afrique de l'Ouest francophone. Dans ces pays, la gestion des ressources en eau a été régie par deux différents droits: le droit coutumier et le droit colonial. Le système de droit coutumier constitue la principale partie de la gestion des ressources en eau du point de vue civil. Le droit colonial provient de textes législatifs coloniaux qui ont été importés de France et modifiés en fonction des conditions locales.

En Côte d'Ivoire, un règlement (et non pas une loi) en relation avec la gestion des ressources en eau a été mis en vigueur par le gouvernement colonial en 1905. Ce règlement a été révisé en 1921 et en 1956. Ce règlement colonial est resté en vigueur après l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960.

Avec l'accroissement de la population et les progrès économiques, les conflits sur l'utilisation des ressources en eau ont progressivement augmenté. Ces conflits ont été, entre autres, les suivants :

- Conflits sur l'utilisation des ressources en eau au sein d'un même secteur;
- Conflits sur l'utilisation des ressources en eau entre différents secteurs, par exemple le secteur industriel et le secteur agricole, le secteur domestique et le secteur industriel (l'augmentation de l'utilisation de l'eau pour les activités industrielles a réduit considérablement les ressources en eau disponibles pour l'eau potable de la population);
- Augmentation rapide des maladies hydriques avec la population pour principale victime;
- Problèmes reliés au droit coutumier d'eau.

Le manque de base de référence légale rend difficile la solution des conflits, ceux-ci ne pouvant pas être résolus par négociations ou consentement mutuel.

Le gouvernement a commencé à ressentir vivement la nécessité de doter la Côte d'Ivoire d'une loi relative à la gestion des ressources en eau.

La loi n°98-755 portant le Code de l'eau a été promulguée le 23 décembre 1998 dans le but d'intégrer la gestion des ressources en eau.

3.2.2 Code de l'eau

Le Code de l'eau comprends 136 articles qui sont divisés dans les six (6) titres suivants :

- I. Dispositions générales ;
- II. Statut juridique de l'eau, des aménagements et des ouvrages hydrauliques ;
- III. Système de protection de l'eau, des aménagements et des ouvrages hydrauliques ;
- IV. Système de gestion de l'eau, des aménagements et des ouvrages hydrauliques ;
- V. Police de l'eau, infractions et sanctions ;
- VI. Mesures transitoires et dispositions diverses.

Les objectifs et les concepts de base du Code de l'eau sont résumés comme suit :

(A) Objectifs (Article 5)

- (A) Préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides.
- (B) Protection contre toutes les formes de pollution et restauration des eaux de surface, des eaux souterraines et des eaux de mer dans la limite des eaux territoriales
- (C) Protection, mobilisation et gestion des ressources en eau.
- (D) Développement et protection des aménagements et des installations hydrauliques.
- (E) Valorisation de l'eau comme ressource économique et distribution équitable afin de satisfaire ou de concilier les différentes utilisations, activités, travaux et demande.
- (F) Planification cohérente pour l'utilisation de l'eau au niveau national et au niveau des bassins versants.
- (G) Amélioration des conditions de vie des différentes classes de population en respectant l'équilibre de l'environnement.
- (H) Utilisation rationnelle et durable des ressources en eau pour les générations présentes et futures.

- (I) Mise en place de nouvelles institutions pour la gestion des ressources en eau en redéfinissant les rôles des parties concernées.

(B) Concepts de base

- (A) Le principe de la gestion des ressources en eau est celui d'une gestion intégrée. (Article 5)
- (B) Les ressources en eau font partie du patrimoine national. (Article 7)
- (C) Les utilisateurs des ressources en eau du domaine public hydraulique sont tenus de consulter les autorités au préalable ou demander une autorisation. (Article 12)
- (D) La gestion des ressources en eau est effectuée sur la base du principe de la gestion bassin par bassin versant. (Article 57)
- (E) Les administrateurs et les usagers sont strictement distingués les uns des autres. (Article 58)
- (F) La distribution de l'eau potable destinée à la consommation courante est considérée comme première priorité dans tous les cas. (Article 70)
- (G) La distribution de l'eau aux autres secteurs sera mise en place après que la distribution de l'eau potable pour la population ait satisfait à la demande. (Article 71)
- (H) Les personnes suivantes sont engagées à mener des enquêtes sur les actions illégales au Code de l'eau et des textes juridiques subséquents, à travers le regroupement des faits justificatifs et la recherche des personnes suspectes. (Article 107)

* Policiers et officiers de police;

* Fonctionnaires en relation avec les services du secteur de l'eau.

